



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU 21 JUILLET 2020

---

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Jean-Pierre PLAGNARD, Mme Virginie MERGOIL, M. Jean-Baptiste GARDES, M. Alexis GOVCIYAN, Mme Maud LELIEVRE, M. Nicolas COUR, Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN.

Étaient excusés : M. Sébastien DULERMO qui a donné pouvoir à Mme Delphine BÜRKLI, Mme Lorraine GAY qui a donné pouvoir à Mme Adeline GUILLEMAIN et M. Arnaud NGATCHA qui a donné pouvoir à Mme Frédérique DUTREUIL.

---

Madame la Maire déclare ouverte la séance du conseil d'arrondissement du 21 juillet. Le compte rendu de la séance du 11 juillet sera adressé lors de la séance du Conseil de septembre au cours duquel seront adoptés les comptes rendus des deux séances de juillet. Elle débute le conseil d'arrondissement en ayant une pensée pour Mme Christiane KASPEREIT, une personnalité qui a beaucoup œuvré pour le 9<sup>e</sup> arrondissement aux côtés de son mari qui est resté maire pendant de très nombreuses années, M. Gabriel KASPEREIT. Elle a beaucoup travaillé auprès des personnes âgées, des œuvres sociales du 9<sup>e</sup>.

Elle évoque ensuite un sujet qui a beaucoup préoccupé ces derniers mois les habitants du quartier Pigalle-Martyrs, celui du chantier de la rue de Navarin. Madame la Maire avait émis un avis défavorable au permis de construire. Cet avis n'avait pas été suivi par la Maire de Paris qui avait donné un avis favorable en août 2019. Ce chantier avait démarré dans la foulée ; il s'était extrêmement mal déroulé, causant d'importantes nuisances pour le voisinage. Les difficultés financières de l'entrepreneur ont eu raison de ce projet mal ficelé et non concerté.

.../...

C'est une parcelle importante et Madame la Maire restera bien évidemment très attentive sur l'avenir de cette parcelle qui est une réelle opportunité foncière pour un projet qui soit vraiment à destination des habitants du 9<sup>e</sup>.

Elle invite ensuite les élus à noter dans leur agenda la cérémonie du 25 août à 11h30 dans la cour de la mairie et également un moment fort de l'année avec le Forum des associations qui sera conjointement organisé par Mme Adeline GUILLEMAIN et par M. Jean-Pierre PLAGNARD.

Il est de coutume de commencer le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement par un point sur deux sujets qui concernent bien évidemment les Parisiens du 9<sup>e</sup> et qui font partie de leurs préoccupations quotidiennes : un rapport sur la sécurité du mois passé et un point sur l'espace public et la propreté. Elle laisse la parole pour ce premier rapport sur la sécurité à sa nouvelle adjointe en charge de la sécurité du quotidien, Mme Adeline GUILLEMAIN et donnera la parole à M. Jean-Baptiste GARDES sur les questions de propreté.

#### RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline GUILLEMAIN se déclare très honorée de faire à nouveau partie de cette équipe municipale renouvelée pour continuer, durant les six prochaines années, à transformer l'arrondissement et à porter une voix forte et singulière à Paris.

Elle se dit fière de reprendre la délégation sécurité du quotidien de M. Alexis GOVCIYAN, dont elle salue l'important travail accompli durant la précédente mandature avec le sérieux, la compétence et la disponibilité de tous les instants que chacun lui connaît. Elle sera à l'écoute de tous et poursuivra le travail d'accompagnement et de médiation au service des habitants et des commerçants du territoire. En lien permanent avec les forces de l'ordre, elle aura à cœur de faire remonter les signalements des riverains, de les accompagner dans leurs démarches et de veiller à ce que leurs problèmes de sécurité ou d'incivilité se règlent au plus vite.

Elle profite de cette occasion pour remercier Monsieur le Commissaire central du 9<sup>e</sup>, M. Alain CHASTRUSSE, dont les fonctions ont cessé le 30 juin dernier et lui souhaite bonne chance dans la poursuite de sa belle carrière au sein de la police nationale. Il va diriger le Commissariat du 10<sup>e</sup> arrondissement. Il faut le féliciter pour sa rigueur, son engagement et la maîtrise dont il a su faire preuve avec son équipe durant ces deux années afin de garantir le bien-être et la protection des habitants, des commerçants et de l'ensemble des institutions du 9<sup>e</sup> arrondissement. Son adjointe, Mme Laura VILLEMAIN, qu'il faut remercier également pour son action, quitte le 9<sup>e</sup> pour la ville de Clichy. Les élus seront informés à la rentrée de son remplaçant.

C'est l'actuel commissaire du 11<sup>e</sup> arrondissement, M. Thibaut ANGÉ, qui arrivera à la rentrée. Des points sont susceptibles d'être améliorés, particulièrement la rapidité de circulation de l'information entre le commissariat et les élus.

S'agissant des évènements touchant notamment aux établissements scolaires et aux équipements municipaux, ainsi qu'aux manifestations occasionnant des troubles et des dégâts sur la voie publique, les élus poursuivront avec ce nouveau commissaire, encore et toujours de manière active et déterminée, tous leurs efforts en matière de sécurité. Dans le cadre de la mandature 2020 - 2026, Madame la Maire a confié une lettre de mission claire à Mme Adeline GUILLEMAIN qu'elle mettra en œuvre dans les six prochaines années. Conformément aux engagements pris par Mme Delphine BÜRKLI devant les habitants du 9<sup>e</sup> arrondissement, elle s'attachera à développer l'installation de caméras de vidéo protection supplémentaires dès 2020. Elle aura également la charge de veiller à la sécurisation des squares et des espaces verts, de lutter contre les débordements de terrasses des bars, hôtels et restaurants en lien avec les équipes de la DPSP dont il faut espérer qu'elle soit enfin dotée de moyens humains et matériels adaptés à la réalité du terrain.

Mme Adeline GUILLEMAIN poursuivra le travail engagé pendant la précédente mandature en matière de lutte contre les nuisances sonores considérées comme un enjeu de santé publique. Madame la Maire a demandé d'accorder une attention particulière à la sécurisation des cheminements piétons, particulièrement aux abords des crèches, des écoles, des collèges et des lycées. En ce qui concerne la verbalisation, les radars pédagogiques, le renforcement des marquages au sol ou les ralentisseurs, elle s'y attellera et organisera des campagnes de verbalisation des deux roues et des trottinettes empruntant les trottoirs.

En outre, elle renforcera les formations aux gestes qui sauvent en lien avec la Brigade des sapeurs pompiers de Paris et la Croix-Rouge et avec les forces de l'ordre, elle suivra les manifestations et assurera le traitement des demandes de sécurisation de l'espace public. Enfin, elle accordera une attention particulière au prochain contrat de sécurité et de prévention de la délinquance de l'arrondissement qui devrait être proposé et reprendra avec Mme Virginie MERGOIL, sa collègue adjointe à la Maire en charge de l'action sociale, les réunions bimestrielles de coordination des maraudes, sans oublier l'importance des missions d'accompagnement des personnes et des publics les plus fragiles. Les actions à l'échelle de l'arrondissement se poursuivent donc en concertation avec les forces de sécurité et de protection du Commissariat central, la Brigade des sapeurs pompiers, la mission Vigipirate, la Préfecture de police et le Parquet de Paris.

Madame la Maire remercie Mme Adeline GUILLEMAIN et lui adresse ses vœux de succès dans cette mission importante pour les habitants de l'arrondissement. Les deux dernières années ont été très difficiles. M. CHASTRUSSE, Commissaire du 9<sup>e</sup>, est arrivé en 2018 et les élus ont eu à subir chaque week-end les manifestations dites « gilets jaunes » avec les débordements engendrés par ces manifestations. Ils ont bien évidemment dû gérer ensemble le drame de Trévisé avec un commissariat extrêmement mobilisé qui, pendant plus de six mois, a pris en charge, avec les effectifs de la Préfecture de Police, la sécurisation de l'ensemble du site impacté par l'explosion.

Cette période Covid a fortement impacté également le commissariat. Madame la Maire souhaite avoir avec M. Thibault ANGÉ et la prochaine équipe, des relations de proximité et de confiance toujours aussi importantes. Elle laisse la parole à son nouvel adjoint en charge de l'espace public, de la propreté, de la revalorisation des déchets, du tri. Ces sujets du quotidien constituent aussi un enjeu pour Paris.

### RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Jean-Baptiste GARDES profite de cette première intervention en conseil d'arrondissement pour redire toute sa fierté et sa responsabilité de rejoindre l'équipe municipale comme adjoint à la Maire avec la délégation propreté qui était assurée avec brio par M. Sébastien DULERMO, ce qui met la barre haute pour cette nouvelle mandature. On sait le travail qu'il a accompli avec Madame la Maire lors de la précédente mandature.

La propreté est l'un des sujets les plus sensibles à Paris et pour lequel les attentes des Parisiens du 9<sup>e</sup> et de tous les autres arrondissements sont très fortes. Cela fait partie des priorités de tous les habitants et habitantes de l'arrondissement. Pourtant, depuis 2014, les moyens de la Ville de Paris sont en baisse sur ces actions et Madame la Maire a dû, pendant la précédente mandature, pallier le déficit de personnel et divers dysfonctionnements en ayant recours à une société d'insertion, notamment Nature Espaces pour l'entretien des espaces verts. C'est la raison pour laquelle elle a demandé à plusieurs reprises que soient décentralisées les compétences au niveau du maire d'arrondissement pour gérer en direct les collectes, les horaires, les plans de lavage ainsi que les matériels et les personnels dédiés à la propreté. Aujourd'hui, il est urgent de remettre à plat toute l'organisation de la propreté à Paris et M. Jean-Baptiste GARDES sera extrêmement attentif, en tant qu'adjoint à la Maire avec cette délégation, à l'évolution de ce dossier au niveau parisien.

Il sait que l'ambition commune est que la voix et les préconisations du 9<sup>e</sup> en la matière soient entendues et appliquées. Sa lettre de mission contient des mesures très concrètes, des objectifs et des projets très concrets à mettre en œuvre dans les six prochaines années. Il s'attachera à mettre en place cette feuille de route avec d'abord l'équipement de l'ensemble de l'arrondissement de nouvelles corbeilles de rues plus grandes qui permettent le tri, puis doubler le nombre de cendriers du Neuf à proximité des arrêts de bus et des traversées piétonnes.

Il rappelle que ce dispositif de collecte et de recyclage, surtout des mégots, a été initié en 2016 dans le 9<sup>e</sup> et que c'est une première à Paris. Il est bon de le rappeler alors que leur nombre va doubler dans les six prochaines années. Il mettra également en place un jour de collecte supplémentaire des bacs jaunes, bacs qui sont dédiés aux papiers, cartons, plastiques, emballages pour le recyclage et organisera une collecte en porte à porte des biodéchets. La création d'une ressourcerie rue Jean-Baptiste Pigalle, permettra de donner une seconde vie aux objets, jouets, vêtements, meubles, vaisselle.

Toujours dans une logique de valorisation des déchets, on va ouvrir trois nouveaux sites publics de compostage square Alex Biscarre, cour Chaptal et cour Cadet et créer un nouveau lieu d'apport volontaire bimestriel des petits électroménagers, appareils électroniques sur la place Adolphe Max. Installer un service municipal de conseil et d'accompagnement sur les mesures à prendre contre les nuisibles, les punaises de lit, les rats, les cafards qui ont pris chez les parisiens un intérêt particulier ces dernières années, est une préoccupation particulière. Beaucoup d'entre eux ont été plus concernés ces dernières années qu'auparavant. Enfin, Jean-Baptiste GARDES suivra les interventions des équipes des services de propreté dans le cadre des opérations personnes à la rue, les PAR, en lien avec Mme Adeline GUILLEMAIN, adjointe à la Maire chargée de la sécurité du quotidien. Dès la semaine prochaine, il rencontrera les équipes chargées de la propreté in situ dans les ateliers, les ateliers propreté qui sont souterrains, ce qui fait l'objet de préoccupations de la part de Madame la Maire puisque dans le cadre de crise sanitaire actuelle, on peut imaginer et on doit imaginer, des ateliers mieux adaptés à la pratique de leur métier dans des conditions sanitaires, de confort et de sécurité adaptées. Voilà quelques uns des engagements qu'il sera fier de pouvoir honorer et réaliser dans le cadre de la mandature 2020 - 2026.

Madame la Maire sait qu'il saura relever le défi, c'est un sujet essentiel. Une révolution doit s'engager sur les questions de propreté, de salubrité de l'espace public qui doit aussi passer par la réorganisation de la collecte des déchets, la modification des horaires et l'amélioration des conditions de travail. Il faut que les personnels puissent évoluer toujours positivement et avoir des conditions de travail qui leur permettent de donner le meilleur d'eux-mêmes. Il y a énormément de choses à faire, des moyens à trouver, des propositions à faire, elle en fera part à la Maire de Paris à la rentrée.

Elle s'y est engagée de par son expérience depuis six ans à la Mairie du 9<sup>e</sup> et proposera ce que pourrait être le nouveau service de propreté sous la direction des maires d'arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2020.020 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Nicolas COUR est désigné comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 21 juillet 2020.**

DÉLIBÉRATION 09.2020.021- MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION DE DÉSIGNATION DES CANDIDATS À UN LOGEMENT SOCIAL DANS LE 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD témoigne de son émotion : c'est un grand honneur de se retrouver à cette table en présence de Madame la Maire. Il veut saluer le travail accompli par Mme Sylvie LEYDET pendant ces six années.

Elle a travaillé le sujet du logement, sujet extrêmement difficile, mais toujours avec passion, toujours avec la recherche d'un débat apaisé avec toutes les parties, en essayant d'associer un maximum de parties compétentes et intéressées au sujet. Ce que l'on peut considérer comme une de ses grandes réussites est que dans les commissions de logement, les débats ont toujours été faits de façon consensuelle ce qui permet de réussir. On est toujours face à des gens en difficulté qui demandent quelque chose, il faut savoir les entendre avec humanité et faire en sorte de faire les meilleurs choix, sachant que c'est toujours extrêmement compliqué parce que quand on parle de logement, tout le monde a de bonnes raisons de postuler. Dans cet esprit, pour continuer le travail fait, la proposition que M. Jean-Pierre PLAGNARD a l'honneur de faire est de modifier le règlement intérieur de la Commission de désignation des candidats à un logement social dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

L'exposé des motifs est le suivant. Le contingent de logements sociaux de la Ville de Paris, conformément à la loi PLM, est confié pour moitié au Maire de Paris, pour moitié aux maires d'arrondissement. Ceci est vrai pour tous les arrondissements de Paris. Dans ce cadre, il a été mis en place une commission pluraliste et transparente de désignation des candidats à un logement social dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, chargé d'appliquer les critères définis par la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement sur la base de dossiers anonymisés grâce au logiciel AIDA. Cette commission comprenait jusqu'alors trois collègues, un collègue d'élus, un collègue associatif et un collègue de représentants des services sociaux. À l'occasion de la nouvelle mandature et du renouvellement des membres du collège des élus majorité et opposition, il est proposé de créer un collège d'habitants et ouvrir ainsi encore davantage sur l'extérieur, tout en introduisant plus de pluralisme et de transparence. En fait, il s'agit d'avoir des avis différents, d'essayer d'enrichir encore plus la vision de ce que doit être le logement social dans l'arrondissement. Il est également introduit la notion à titre consultatif de cotation. La cotation est liée au logiciel qui recense, dans le contexte de RGPD, toutes les informations pertinentes pour pouvoir juger d'un dossier de façon rationnelle. Le règlement intérieur ainsi modifié, annexé à la délibération, est soumis au vote.

M. Guillaume COT souhaiterait connaître les modalités exactes du coût de nomination des citoyens du collège et comment ils sont choisis.

M. Jean-Pierre PLAGNARD indique que c'est un groupe de personnes qui va travailler sur le sujet de façon bénévole. On est convaincu qu'ils seront motivés parce que l'on va faire un appel à candidatures de telle façon à avoir des personnes motivées. On peut partir sur la logique d'avoir une année renouvelable, pour pouvoir les renouveler s'ils sont vraiment intéressés. Il serait aussi intéressant d'avoir un renouvellement de cette assemblée.

Ce qui est souhaitable aussi, c'est que parmi ces personnes, il y en ait au moins une qui habite un logement social. Pourquoi ? Parce que c'est une personne qui aura vécu ce que vivent les autres, donc cette personne aura un regard différent de ceux qui ne sont pas dans des logements sociaux.

Madame la Maire ajoute que ceux qui candidatent ne doivent pas non plus être demandeurs de logement social. Ils seront ensuite tirés au sort. L'idée, c'est toujours plus de transparence. Elle rappelle que c'est une commission de désignation. L'attribution finale ne revient pas à la mairie d'arrondissement, mais au bailleur social. La commission de désignation des logements du 9<sup>e</sup> propose 3 candidats à un logement et c'est ensuite le bailleur social qui, au regard du dossier qui est fourni, choisit cette famille ou cette personne.

À M. MAURIN qui demande combien il y a de personnes dans la commission, Madame la Maire répond qu'il y a un collectif d'élus qui représente à la fois la majorité et l'opposition, un collectif associatif avec Emmaüs et la Croix-Rouge et des membres du Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Chaque participant peut aussi faire remonter des situations de détresse. C'est une nouveauté dans cette mandature d'introduire un collègue d'habitants de quatre personnes qui viendront apporter leur regard. Il est important de souligner que les dossiers qui sont présentés à cette commission sont anonymisés. Il ne s'agit pas de se retrouver avec le dossier de son voisin, de connaître son revenu ou sa situation familiale. L'anonymisation mise en place en arrivant en 2014 dans cette commission s'est toujours très bien passée, dans une ambiance consensuelle. On a très bien travaillé avec les associations caritatives et le Centre d'action sociale. On a voulu aller plus loin dans cette mandature.

**Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement adopte, par 13 voix pour et une abstention (M. Pierre MAURIN), le règlement intérieur modifié de la Commission de désignation des candidats à un logement social dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.**

DÉLIBÉRATION 09.2020.022 - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT À LA COMMISSION DE DÉSIGNATION DES CANDIDATS À UN LOGEMENT SOCIAL.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame la Maire, pour le premier conseil d'arrondissement de la mandature annonce l'élection des représentants du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement dans la commission logement, la commission crèche et propose que des élus de la majorité du 9<sup>e</sup> arrondissement et des élus d'opposition puissent siéger dans ces commissions et y participer. Elle présente une liste sur table. Le point 4 de l'ordre du jour est l'élection des représentants du conseil à la Commission de désignation des candidats à un logement social : trois élus de la majorité et un élu de l'opposition. Pour les élus de la majorité, sont proposés M. Jean-Pierre PLAGNARD, adjoint en charge de ces questions, M. Alexis GOVCIYAN et Mme Virginie MERGOIL, et une élue de l'opposition en la personne de Mme DUTREUIL, comme prévu avec M. NGATCHA et l'ensemble du groupe.

**Sont élus, à l'unanimité, à la Commission d'examen des demandes de logements sociaux du 9<sup>e</sup> arrondissement :**

**Élus de la majorité :**

**M. Jean-Pierre PLAGNARD, M. Alexis GOVICYAN et Mme Virginie MERGOIL.**

**Élue de l'opposition :**

**Mme Frédérique DUTREUIL.**

**DÉLIBÉRATION 09.2020.023 - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT À LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHES.**

**Rapporteure :** Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame la Maire expose que plusieurs fois dans l'année et s'il y a des désistements ou des situations particulières, la commission d'attribution des places en crèche se réunit. La commission est présidée par la Maire d'arrondissement. La Maire choisit de déléguer Mme Virginie MERGOIL, adjointe, pour accomplir cette tâche. Elle comprend trois élus de la majorité et un élu de l'opposition. Sont proposés Mme Virginie MERGOIL, M. Sébastien DULERMO, Mme Adeline GUILLEMAIN et M. Pierre MAURIN s'il en est d'accord pour y participer.

**Sont élus, à l'unanimité, à la Commission d'attribution des places en crèches du 9<sup>e</sup> arrondissement :**

**Élus de la majorité :**

**Mme Virginie MERGOIL, Sébastien DULERMO et Mme Adeline GUILLEMAIN.**

**Élu de l'opposition :**

**M. Pierre MAURIN.**

**DÉLIBÉRATION 09.2020.024 - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE NADIA ET LILI BOULANGER.**

**Rapporteure :** Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame la Maire indique que ce conseil d'établissement se réunit une fois par an, présidé également par la maire d'arrondissement. Sont proposés trois élus de la majorité, M. Nicolas COUR, Mme Maud LELIEVRE et Mme Lorraine GAY, et un élu de l'opposition, M. Arnaud NGATCHA.

**Sont élus, à l'unanimité, pour siéger au Conseil d'établissement du Conservatoire Nadia et Lili Boulanger, les conseillers du 9<sup>e</sup> arrondissement suivants :**

**Élus de la majorité :**

**M. Nicolas COUR, Mme Maud LELIEVRE et Mme Lorraine GAY.**

**Élu de l'opposition :**

**M. Arnaud NGATCHA.**

DÉLIBÉRATION 09.2020.025 - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT DANS LES ÉCOLES DE L'ARRONDISSEMENT.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame la Maire expose que les représentants du Conseil du 9<sup>e</sup> dans les écoles de l'arrondissement sont des représentants des parents d'élèves, de la communauté éducative périscolaire. Le représentant de la Maire de Paris, lui, sera désigné au Conseil de Paris. M. NGATCHA et Mme DUTREUIL devront faire des propositions.

Madame la Maire précise que ce sont souvent des parents d'élèves qui sont désignés depuis 2014. On privilégie des personnes qui connaissent déjà le fonctionnement d'une école parce qu'ils ont des enfants scolarisés, mais pas des parents dans l'école de leurs enfants. C'est la recommandation qui est faite.

Madame la Maire donne, école par école, la liste des représentants proposés.

**Sont élus, par 10 voix pour et 4 abstentions (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN), les représentants du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement au sein des conseils d'école dans les établissements scolaires figurant ci-dessous.**

ÉTABLISSEMENTS	CONSEIL D'ÉCOLE
École maternelle 9bis rue Blanche 75009 PARIS	Mme Théodora PLAGNARD
École maternelle 34 rue de Bruxelles 75009 PARIS	Mme Nathalie BAVIERE
École maternelle 34 rue Buffault 75009 PARIS	M. Alexandre GUAIS
École maternelle 12 rue Chaptal 75009 PARIS	Mme Isabelle DELAYE
École maternelle 12 rue Clauzel 75009 PARIS	Mme Charlotte DELIRY
École maternelle 11 rue de la Grange Batelière 75009 PARIS	M. Gilles FISZENSON
École maternelle 22 rue de Rochechouart 75009 PARIS	M. Sébastien DULERMO

.../...

École maternelle 68 rue de Rochechouart 75009 PARIS	Mme Adeline GUILLEMAIN
École maternelle 30 rue Rodier 75009 PARIS	Mme Amélie ALDUY
École polyvalente 5 rue Milton 75009 PARIS	Mme Marie-Christine GODART
École élémentaire 9 rue Blanche 75009 PARIS	M. Julien PACE
École élémentaire 32 rue de Bruxelles 75009 PARIS	M. Jérôme CHEMLI
École élémentaire 32 rue Buffault 75009 PARIS	M. Benjamin SATGE
École élémentaire 12 rue Chaptal 75009 PARIS	M. Olivier BITOUN
École élémentaire 10 rue de Clichy 75009 PARIS	M. Jean-Pierre PLAGNARD
École élémentaire 21 rue Milton 75009 PARIS	M. Sébastien DULERMO
École élémentaire 45 rue de la Tour d'Auvergne 75009 PARIS	M. Thierry DURAND
École élémentaire 15 rue Turgot 75009 PARIS	M. Marco SAITTA
École élémentaire 16 rue de la Victoire 75009 PARIS	Mme Virginie MERGOIL

Madame la Maire informe que les élus désignés pour siéger au sein du conseil de gestion de la Caisse des écoles sont trois élus de la majorité : M. Sébastien DULERMO, Mme Maud LELIEVRE et Mme Virginie MERGOIL, et un élu de l'opposition M. Guillaume COT. Cette décision n'est pas soumise au vote.

DELIBERATION 09.2020.026 - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET LYCÉES.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame la Maire donne la liste des propositions de noms pour l'élection des représentants du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement dans les conseils d'administration des collèges et lycées.

**Sont élus, à l'unanimité, les représentants de la commune au sein des conseils d'administration des établissements scolaires suivants.**

ETABLISSEMENTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Lycée Jules Ferry 77 boulevard de Clichy	M. Jean-Pierre PLAGNARD Mme Maud LELIEVRE	M. Sébastien DULERMO M. Nicolas COUR
Lycée Condorcet 8 rue du Havre	M. Alexis GOVCIYAN M. Arnaud NGATCHA	M. Jean-Baptiste GARDES Mme Frédérique DUTREUIL
Lycée Edgar Quinet 63 rue des Martyrs	M. Sébastien DULERMO M. Alexis GOVCIYAN	Mme Adeline GUILLEMAIN M. Jean-Pierre PLAGNARD
Lycée Jacques Decour 12 avenue Trudaine	M. Sébastien DULERMO Mme Sylvie LEYDET	Mme Charlotte DELIRY Mme Virginie MERGOIL
Lycée Lamartine 121 rue du Faubourg Poissonnière	Mme Virginie MERGOIL M. Pierre MAURIN	Mme Lorraine GAY M. Alexis GOVCIYAN
Collège Jules Ferry 77 boulevard de Clichy	M. Nicolas COUR Mme Adeline GUILLEMAIN	M. Jean-Pierre PLAGNARD Mme Maud LELIEVRE
Collège Jacques Decour 12 avenue Trudaine	M. Marco SAITTA Mme Lorraine GAY	Mme Charlotte DELIRY M. Sébastien DULERMO
Collège Paul Gauguin 35 rue Milton	M. Jean-Baptiste GARDES	M. Sébastien DULERMO
Collège Lamartine 121 rue du Faubourg Poissonnière	Mme Maud LELIEVRE	Mme Virginie MERGOIL

DÉLIBÉRATION 09.2020.027 - DÉSIGNATION DES ÉLUS RÉFÉRENTS DES CONSEILS DE QUARTIER DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame la Maire expose que le point 9 concerne le conseil de quartier et les élus référents du conseil de quartier qui accompagnent les conseillers de quartier qui sont élus pour trois ans et dont le mandat s'achève à la fin de l'année. Il faut procéder au renouvellement à la fois des personnalités qualifiées et des conseillers de quartier pour les trois prochaines années. Elle donne la liste des propositions.

**Sont élus, par 10 voix pour et 4 abstentions (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN), aux cinq conseils de quartier du 9<sup>e</sup> arrondissement suivants :**

**PIGALLE-MARTYRS : Mme Adeline GUILLEMAIN**

**OPÉRA-CHAUSSÉE D'ANTIN : M. Nicolas COUR**

**FAUBOURG MONTMARTRE : M. Alexis GOVCIYAN**

**ANVERS-MONTHOLON : M. Jean-Baptiste GARDES**

**BLANCHE-TRINITÉ : M. Jean-Pierre PLAGNARD**

DÉLIBÉRATION 09.2020.028 - DÉLÉGATION DONNÉE À MME LA MAIRE DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT AFIN DE SIGNER LES CONVENTIONS-TYPE D'OCCUPATION RÉGULIÈRE ET PONCTUELLE DES LOCAUX CONFIÉS EN GESTION AU CONSEIL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame la Maire rappelle que c'est un projet habituel en ce début de mandature. Cette délibération va permettre de mettre à disposition des associations, des habitants, des partenaires privés, les différentes salles de la mairie, mais également de l'espace Châteaudun. Lorsqu'il s'agit de partenaires privés, la salle est louée et les recettes de location de salles ou de tournage dans la mairie sont ensuite versées dans les fonds du maire qui permettent d'octroyer chaque année des subventions à des associations du 9<sup>e</sup> et de les soutenir dans leur action locale.

Pour les associations de l'arrondissement, cette mise à disposition se fait très souvent gratuitement dans 95 % des cas. M. Ludovic DUCCELLIER, qui est l'adjoint de M. Michaël DUMONT, fait signer aux occupants un contrat de mise à disposition payant ou non. C'est une délibération technique qui passe dans l'ensemble des conseils d'arrondissement de la Capitale.

**La délibération 09.2020.028 est adoptée à l'unanimité.**

DÉLIBÉRATION 09.2020.029 - AUTORISATION DONNÉE À MME LA MAIRE DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT AFIN DE SIGNER LES CONVENTIONS-TYPE DE DOMICILIATION DE SIÈGE SOCIAL D'ASSOCIATION À LA MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD rappelle que l'article L.2511.16 du Code général des collectivités territoriales est un élément de la responsabilité du conseil d'arrondissement sur l'implantation et le programme d'aménagement des équipements de proximité à vocations éducatives, sociales, culturelles, sportives et des espaces verts inférieurs à un hectare. C'est en application de cet article et de la délibération 2017.DDCT.27 des 27, 28 et 29 mars 2017 portant approbation du règlement intérieur des maisons de la vie associative et citoyenne de la Ville de Paris, qu'il propose que le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement autorise Madame la Maire à signer les conventions type de domiciliation de siège social à la Maison de la vie associative et citoyenne du 9<sup>e</sup> arrondissement avec les associations concernées.

**La délibération 09.2020.029 est adoptée à l'unanimité.**

DÉLIBÉRATION 09.2020.030 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ETAT SPÉCIAL D'ARRONDISSEMENT 2019.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame la Maire passe au point important de ce conseil : l'adoption du compte administratif de l'état spécial d'arrondissement 2019. La présentation du compte administratif de l'état spécial pour 2019 est un exercice important et réglementaire. En temps normal, c'est à dire hors crise sanitaire, hors élections municipales, il s'agit d'une délibération qui est en général présentée lors du conseil de mai et qui vient clore l'exercice budgétaire de l'année précédente. Cette année, il s'agit d'un exercice un peu particulier car le conseil a été largement renouvelé. Les élus sont amenés à examiner le compte administratif porté par l'équipe précédente, mais la continuité est bien assurée avec la présence de Madame la Maire, de M. Alexis GOVCIYAN et de Mme Adeline GUILLEMAIN. Il faut préciser que l'article L.2121-14 du CGCT indique que la Maire ne doit pas participer au vote. Préalablement, elle indique aux nouveaux élus que pour l'état spécial du 9<sup>e</sup>, elle sera peut être un petit peu plus longue que d'habitude dans sa présentation ce soir. En grande majorité, les nouveaux élus de la majorité ou de l'opposition ne sont évidemment pas encore familiers avec les rouages financiers de la Ville de Paris. Donc, elle va entrer dans le détail, être la plus claire possible et répondre aux questions éventuelles.

L'état spécial du 9<sup>e</sup>, c'est le budget de la Mairie du 9<sup>e</sup>. C'est un état annexe du budget parisien et le Conseil du 9<sup>e</sup> doit avoir adopté son propre compte administratif qui sera voté par le Conseil de Paris avec le compte administratif de la mairie centrale. C'est une annexe du budget central de la Ville de Paris.

Les tableaux joints à la délibération reprennent les comptes exacts et détaillés de l'exercice budgétaire 2019 qui ont été vérifiés, rapprochés par la Direction des finances et des achats de la Ville de Paris et de la Direction régionale des finances publiques.

En plus de ces documents réglementaires relatifs à l'état spécial, l'ESA du 9<sup>e</sup>, Madame la Maire a souhaité depuis le début de sa mandature, par souci de transparence et de complète information des élus de ce conseil, quel que soit leur groupe politique, que leur soit transmis, sans en être obligée mais c'est une coutume installée en 2014, un tableau retraçant l'exécution budgétaire et comptable 2019 des opérations programmées au titre des dépenses d'investissement relevant des intérêts des investissements d'intérêt local, les ILL, mais qui ne font pas l'objet d'un vote du conseil.

Ces dépenses, déjà présentées au conseil lors du l'examen du budget primitif 2019, relèvent du budget général de la Ville de Paris, mais sont décidées par le maire d'arrondissement. Ils permettent de financer annuellement les travaux d'entretien d'équipements municipaux d'aménagement sur l'espace public. Un document qui retrace l'exécution budgétaire comptable de 2019 avec les opérations qui ont été programmées est joint. Elle a également souhaité que soit transmis un tableau récapitulant les dépenses en 2019 des cinq conseils de quartier du 9<sup>e</sup> et Madame la Maire veut remercier son directeur général des services, M. Michaël DUMONT et Mme Aurore ESCALIER, responsable de la Régie, qui, comme à l'accoutumée, ont préparé avec beaucoup de sérieux et de professionnalisme ces documents.

Ce compte administratif souligne la volonté exprimée tout au long de la précédente mandature, et qui le demeurera, de mener notre budget à l'euro près. On doit toujours faire mieux, mais avec moins d'argent public. Avec 6 179 579 millions d'euros de dépenses engagées sur l'ESA du 9<sup>e</sup> contre 5 828 974 euros en 2018, les coûts de fonctionnement des équipements et des services ont été maintenus à un niveau stable, c'est un mode de gouvernance qui a été constant depuis 2014. Les 350 605 euros de dépenses supplémentaires constatés entre 2018 et 2019 sont liés à l'utilisation des reliquats de crédits non utilisés en 2018, notamment du fait de retards dans la réalisation des commandes par les services de la Ville ou des délais de planification des travaux. Ces éléments avaient été annoncés dès le budget supplémentaire 2019 et, à ce titre, 82 000 euros concernent le renouvellement par la mairie centrale du marché d'alimentation des crèches, qui a provoqué des retards de facturation. De même, la restructuration de l'atelier de la SLA, section locale d'architecture, avait entraîné une baisse d'activité en 2018 et un report des dépenses sur 2019 à hauteur de 130 000 euros, notamment pour l'achat de matériaux pour les menues réparations des établissements du 9<sup>e</sup> réalisés en régie. Il y a une dotation de gestion locale.

Cette enveloppe permet de faire fonctionner toute l'année les bâtiments municipaux inscrits à l'inventaire. Il convient de noter que 98% des crédits ouverts ont été engagés pour assurer au mieux le fonctionnement des équipements publics de l'arrondissement. C'est un chiffre dont on peut être fier : 98% de crédits ouverts engagés pour les habitants du 9<sup>e</sup>, c'est tout à fait remarquable.

Les reliquats 2018 consommés en 2019 ont permis de répondre à des besoins prioritaires, sachant que l'année 2019, on ne pouvait pas le prévoir, a été une année extrêmement douloureuse et difficile pour le 9<sup>e</sup> arrondissement. Fin 2018, début des manifestations gilets jaunes qui, pendant des mois et des mois, sont venues perturber le quotidien des habitants du 9<sup>e</sup> chaque samedi, et le drame du Trévise qui a entraîné la mobilisation de l'ensemble des services de la mairie puisque Madame la Maire a souhaité, et l'État en a convenu, que pendant plusieurs mois, ce soit la Mairie du 9<sup>e</sup> qui soit le seul abri, le seul centre de crise où les services de l'État, les services de la Ville, de la Mairie du 9<sup>e</sup>, les services de la Région soient concentrés pour répondre le plus parfaitement possible aux besoins des sinistrés qui étaient extrêmement, extrêmement nombreux, sans compter également les blessés. Une mairie qui a été très, très fortement sollicitée : à titre d'exemple, les salons Aguado, pour les nouveaux élus qui sont ici et qui ne l'ont pas vécu, a été pendant des semaines un centre médico psychologique pour venir en aide aux blessés et aux sinistrés et des services d'aide aux victimes qui sont restés actifs pendant très longtemps. Des bâtiments qui ont été très fortement impactés et utilisés. Et donc, on a aussi utilisé ces reliquats pour répondre à ces besoins prioritaires.

L'exécutif a utilisé également ces reliquats pour des choses beaucoup moins dramatiques fort heureusement, mais qui font partie de la vie quotidienne du 9<sup>e</sup>. Par exemple, la réalisation du service des titres d'identité et des passeports à la Mairie du 9<sup>e</sup>, qui devait ouvrir tout début 2020. La période Covid a fait que ce service sera ouvert un peu plus tard, puisqu'il a été transformé en centre de dépistage Covid. Ce centre de dépistage est utile pour la population, donc on reporte l'ouverture du service des titres à la Mairie du 9<sup>e</sup>. Madame la Maire rappelle aussi aux nouveaux élus que la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement doivent, de par la loi de 2016 sur la réforme du statut de Paris, réaliser ces titres, cartes d'identité et passeports en mairie et non plus en préfecture. 7 980 euros ont été obtenus pour la réfection des peintures des salons Aguado, très fortement mobilisés l'an dernier, heureusement aussi pour des événements très heureux, comme les expositions qui sont toujours un moment fort de rencontres avec les habitants de l'arrondissement.

Dans les écoles, 53 808 euros supplémentaires ont été affectés à l'amélioration de la qualité de l'air. Madame la Maire se déclare assez fière puisque le 9<sup>e</sup> est le premier arrondissement à avoir installé dans toutes les écoles, maternelles et élémentaires, des capteurs de suivi de la qualité de l'air intérieur. La qualité de l'air intérieur est huit fois plus polluée que la qualité de l'air extérieur. C'est un sujet absolument pas anecdotique sur lequel on travaille depuis plusieurs années et que la mairie a pu concrétiser par la mise en place de capteurs de suivi et par la mise en place de purificateurs d'air intérieurs dans chaque classe des écoles maternelles et élémentaires du 9<sup>e</sup>.

La somme de 103 132 euros a permis également de réaliser dans les écoles et les crèches, divers travaux d'électricité, peinture, vitrerie, nécessaires au bon fonctionnement des établissements.

Elle a également souhaité doter les élèves des écoles de gourdes éco responsables au lendemain de la canicule 2018-2019, gourdes éco responsables en bambou et sucre de canne pour un montant de 16 704 euros pour 3200 gourdes qui sont la propriété des enfants. En juin, lors des pics de chaleur, on a vu que tous les enfants avaient leur gourde à leur nom et pouvaient se désaltérer pendant leurs cours. 9 500 euros ont été consacrés, au sein du Conservatoire, à des travaux sur la centrale de sécurité et sur l'ascenseur. Puis il a fallu pallier des défaillances ou des retraits de la Ville de Paris de financer, par exemple, l'extension des horaires de piétonisation les samedis et dimanches de la rue des Martyrs. C'est un véritable succès. La Ville de Paris ne donnait pas un centime, il a fallu que la Mairie du 9<sup>e</sup> seule paye la piétonisation de ces voies à hauteur de 20 000 euros par an. Dans le cadre de ses discussions avec la Mairie de Paris à l'occasion du budget supplémentaire 2020 qui va être adopté définitivement jeudi matin, Madame la Maire a obtenu que cette dépense pour l'exercice 2021 soit bien supportée par le budget central et non plus par l'état spécial du 9<sup>e</sup>. Elle se réjouit de revenir au droit commun.

Dans les squares, 14 400 euros ont été affectés pour le remplacement d'une armoire électrique, l'amélioration du pavage d'accès au square Montholon. La mairie a poursuivi, pour répondre à la défaillance des services de la Ville sur ce sujet qui a défrayé la chronique il y a quelques temps, la dératissage des espaces publics, seule mairie d'arrondissement à le faire depuis trois ans.

Nous avons eu recours à une société privée qui dératise ponctuellement, plusieurs fois dans l'année, les squares Montholon et Anvers, qui sont les plus touchés. La mise en place de toiles sur châssis pour l'amélioration visuelle du Centre Valeyre a été mise en œuvre en 2019. Elle a coûté 12 000 euros, en compensation là aussi d'un désengagement de la Ville de Paris. La Mairie du 9<sup>e</sup> a poursuivi son action sur l'entretien des squares à hauteur de 50 000 euros parce que les moyens de la Ville de Paris n'ont pas été à la hauteur des attentes et des besoins. La mairie a choisi dans son état spécial de consacrer 50 000 euros par an avec le recours à une société d'insertion pour, les après midi, nettoyer les squares et les jardinières. Si l'on voit des jardinières aussi belles rue des Martyrs, rue Manuel, rue de Bruxelles, cela n'est pas dû au hasard, mais c'est parce qu'il y a une entreprise d'insertion mandatée par la Mairie du 9<sup>e</sup> qui vient les nettoyer, comme les terre-pleins. Le ramassage et le recyclage des mégots est une initiative du 9<sup>e</sup> sur laquelle il faut encore progresser dans la recherche du meilleur recyclage de ce matériau tellement polluant, à hauteur de 12 000 euros. Là où l'on ne pouvait pas mettre des jardinières, des CityMur végétalisés qui vieillissent bien et qui sont entretenus régulièrement par cette entreprise d'insertion ont été créés, une première dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

Il est à noter que la Mairie du 9<sup>e</sup> doit pour autant financer à moyens constants l'entretien des nombreux espaces verts réalisés depuis le début de la mandature. Le nombre d'équipements inscrits à l'inventaire du 9<sup>e</sup> est passé de 68 équipements en 2014 à 84 équipements en 2019, ce qui montre qu'on construit, qu'on fait des choses.

On a réalisé des aménagements pour les habitants du 9<sup>e</sup> et il faut noter également l'ouverture des Poussins du Neuf, un équipement petite enfance à la Mairie du 9<sup>e</sup> avec la livraison début 2020 de deux nouvelles salles de sport dans le centre de la nouvelle Athènes.

La Mairie du 9<sup>e</sup> doit également régulièrement suppléer la Ville de Paris quand elle ne remplit pas suffisamment ses missions de service public en ce qui concerne la tranquillité publique et la sécurité, comme au Square Berlioz l'été dernier. Fort heureusement, au cours de cette année un peu particulière, les mêmes phénomènes ne se sont pas produits cet été, mais l'été dernier, on a dû avoir recours à des vigiles privés pour sécuriser les lieux, notamment à partir de 16h30 à la sortie de l'école jusqu'à tard dans la nuit.

Ce compte administratif témoigne une nouvelle fois de la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans le 9<sup>e</sup>, tout en ayant le souci d'améliorer le quotidien du 9<sup>e</sup> et en particulier des familles.

Concernant les dotations d'animation locale, composées d'une part de la dotation d'animation locale pour 40% du total stricto sensu et d'autre part de l'enveloppe dite des travaux urgents, ce sont en fait des travaux de maintenance, beaucoup de peinture, notamment dans les équipements écoles, équipements DJS, DASCO ou DAC. Pour terminer sur la dotation d'animation locale et en guise de conclusion, il convient avant tout de noter que la mairie n'engage de dépenses que dans la limite de l'enveloppe fixée au budget primitif en lien avec la mairie centrale, et qui est définie sur la base de critères réglementaires inchangés depuis 2014 et communs à tous les arrondissements. On aura l'occasion de voter à la fin de l'année le cadre de détermination, le nombre d'équipements à la charge de la Mairie du 9<sup>e</sup>. Tout cela est évidemment bordé après les choix d'animations locales fondés sur la concertation, sur plus d'informations, sur plus d'entretien, de végétalisation de l'espace public, sur plus d'animations en direction des familles. L'exécutif a été élu sur un projet. Dérouler ce projet, c'est ce qu'il fera dans la deuxième mandature. Cette dotation doit être utilisée pour tous les habitants et on ne va pas s'excuser de faire de l'animation locale avec une dotation, justement, qui s'appelle dotation d'animation locale.

Dernière dotation qui compose l'état spécial et sur laquelle il convient de rendre des comptes, c'est la dotation d'investissement. Cette dotation, comme son nom l'indique, permet de réaliser des investissements pour le bon fonctionnement des équipements, des petits équipements. Les crédits de dotation d'investissement ont permis de réaliser au cours de l'année 2019 l'achat de matériel nécessaire à l'ouverture du service titres d'identité dans la mairie, au rez-de-chaussée de la mairie. On espère que la situation sanitaire permettra de pouvoir utiliser ce lieu pour sa vraie destination, dotation utilisée aussi pour les manifestations organisées par la mairie, mais également par les associations et les conseils de quartier.

Cette dotation a permis, en 2019, de réaliser des travaux dans l'arrondissement, comme l'achat de CityMur végétalisés à hauteur de 35 000 euros, la rénovation de la clôture du square Berlioz pour 28 000 euros. Lors du premier mandat, a été engagé un véritable aménagement autour des squares Adolphe Max et square Berlioz. Il y avait besoin de sécuriser l'accès aux jardinières qui étaient malheureusement vandalisées. L'an dernier, ont été installés des grillages pour permettre aux végétaux de pousser et aux dégradations d'être beaucoup moins aisées.

Cette dotation permet également de financer le fonctionnement et la location de trois applications également « made in 9<sup>e</sup> » : Bébés du Neuf, l'appli contributive collaborative Paris 9, une autre appli un peu plus récente qui s'appelle Senior Senior, toujours à la pointe de l'innovation dans le souci que le service public puisse s'adapter aux attentes et aux besoins d'une population peut être plus jeune dont la vie se passe sur smartphone.

Sur cette dotation, 41 320 euros sont automatiquement et annuellement affectés au budget d'investissement des conseils de quartier. Au titre de l'année 2019, le conseil de quartier Faubourg Montmartre a ainsi financé l'achat de CityMur végétalisés rue Cadet et rue Saulnier, 4 400 euros pour les cendriers de rue dont parlait M. Jean-Baptiste GARDES pour la rue Cadet, 4 500 euros pour les boîtes à livres et une en particulier pour la nouvelle cour Cadet pour 878 euros. Le conseil de quartier Anvers-Montholon a financé l'achat de CityMur végétalisés, deux stations de réparation de vélos qui étaient bien utiles ; on va continuer à en mettre dans l'arrondissement. Le conseil de quartier Pigalle Martyrs a pour sa part décidé l'achat de CityMur, d'un radar pédagogique, rue des Martyrs, très utile. On fera un bilan d'ailleurs de ce radar pédagogique avant la fin de l'année pour évaluer la circulation et la fluidité de la circulation dans ce secteur et dans les rues adjacentes. À ce jour, les reliquats des budgets d'investissement des conseils de quartier du 9<sup>e</sup> s'élèvent à 34 000 euros, en plus des 50 000 euros provisionnés pour financer la rénovation des peintures publicitaires murales de la rue Hippolyte Lebas.

Dans les conseils de quartier avec les élus référents, on ne va pas dépenser pour dépenser. Il vaut mieux mettre de côté pour financer des projets importants pour la défense du patrimoine, comme rue Hippolyte Lebas avec les panneaux publicitaires qui sont monuments historiques depuis 2012, mais qui demandent une rénovation permise par la bonne gestion des conseils de quartier. La facture va être importante mais Madame la Maire a obtenu le financement de la DRAC de la région Ile de France et d'un partenaire privé, Jean-Claude Decaux, pour ces peintures murales. Les travaux viennent à peine de commencer, en juin, les experts sont venus commencer l'étude pour que ces travaux puissent être menés à bien dans les mois qui viennent.

Madame la Maire conclut son intervention en priant qu'on l'excuse d'avoir été un peu longue, mais il était utile d'entrer dans le détail des chiffres, des dotations, des investissements, des animations locales et autres.

M. Guillaume COT remercie Madame la Maire pour cette présentation. Il note que n'ont pas été évoquées les subventions aux associations et voudrait savoir si, dans le cadre du partenariat avec Decaux, Decaux abonde de manière tout à fait gratuite pour la rénovation.

Madame la Maire explique que la restauration des fresques est un projet qui va coûter au final 200 000 euros. La mairie apporte 50 000 euros, la DRAC et la Région vont apporter à peu près 60% du financement et pour le reste il faut trouver du mécénat. Jean-Claude Decaux s'est proposé afin d'aider dans la réalisation, mais ce ne sont pas eux qui vont donner le plus d'argent. C'est plus une aide matérielle d'expertise qu'une aide pécuniaire.

M. Guillaume COT, en tant que plus jeune conseiller municipal, s'intéresse particulièrement à la question des applis. Il voit qu'il y a une appli Mairie du Neuf qui a coûté 3 000 euros et qu'il y a 28 000 euros de dépenses pour deux applis supplémentaires. Il aimerait savoir quelle a été la raison de création d'applis en plus de l'appli de la Mairie du Neuf. Surtout l'appli Senior Senior, puisqu'on sait qu'en général, les séniors sont les plus éloignés du numérique.

Madame la Maire explique que cela demande une maintenance et une intendance beaucoup plus importantes que pour l'appli Paris 9. Paris 9 et Bébés du Neuf ont été mises en place en 2015-2016, ce qui coûte de l'argent. Paris 9 est une appli contributive, c'est l'habitant qui contribue. Bébés du Neuf et Senior Senior demandent une intendance et du personnel. Une entreprise gère avec la mairie ces deux applis d'où des coûts plus importants. Bébés du Neuf est réactualisée pratiquement tous les jours et Senior Senior également. Madame la Maire a demandé à Mme Lorraine GAY, nouvelle déléguée en charge de l'innovation, de la smart city et des nouvelles technologies, de remettre à plat ces trois applis pendant l'été. On a toujours peur de l'évolution de l'innovation quand on met une application en place, on craint d'être déjà dépassé par l'innovation. Paris 9 c'est l'application FLUICITY. On a fait confiance à une jeune startup qui a bien grandi. Cette appli contributive permet un meilleur dialogue entre le citoyen et l' élu, elle montre que l'habitant est lui même acteur de son quartier. On va faire le bilan. Bébés du Neuf marche très fort auprès des familles du 9e arrondissement, dans l'ensemble des crèches publiques et associatives de l'arrondissement. Il ne s'agit pas de casser le lien entre la directrice de crèche ou les auxiliaires de puériculture et les familles, mais bien plutôt de renforcer l'actualité de la crèche par des activités régulièrement mises à jour. Des conseils sont donnés aux familles sur l'alimentation, sur le sommeil, c'est un outil d'accompagnement à la parentalité 0 - 3 ans. Senior Senior est également une appli découverte dans la ville de Caen qui marchait bien pour briser l'isolement.

Elle a été mise en place à la demande des personnes plus âgées, parce que depuis 2015 existe un partenariat, avec en particulier Google, pour organiser des formations pour lutter contre la fracture numérique, des formations aux réseaux sociaux, des formations aux tablettes. Elles remportent un vif succès auprès des gens de plus de 60 ou 70 ans qui veulent accéder à cette formation qui dure à peu près une semaine. 40 personnes viennent soit à la mairie, soit au siège de Google pour se familiariser aux tablettes, aux ordinateurs, aux réseaux sociaux. C'est le prolongement des formations successives organisées depuis 2015 avec cette appli. Un bilan sera présenté quand Mme Lorraine GAY aura pu le faire. Cela fait partie de sa feuille de route.

Pour répondre précisément sur les subventions aux associations, oui on en donne, on les aime, elles sont absolument essentielles à la vie locale. D'ailleurs, M. Jean-Pierre PLAGNARD est adjoint sur ces questions absolument essentielles. Il n'y a pas de subventions données sur l'état spécial d'arrondissement mais sur le budget général et une partie sur les fonds du maire. Les fonds du maire, ce sont les recettes des tournages de films en mairie ou des locations de salles ou des quêtes de mariages. Elles sont inscrites au budget général de la Ville. Ce n'est pas dans le compte administratif de l'ESA mais dans celui de la Ville de Paris, et on aura l'occasion en septembre dans chaque conseil d'arrondissement de voir ces associations subventionnées présenter leurs demandes.

À propos des tournages dans la mairie, on parle beaucoup de décentralisation, et il est vrai que si des tournages de films sur l'espace public du 9<sup>e</sup> permettaient de récolter quelques recettes, ce serait bien. Mais il faut les organiser, nettoyer après le tournage de film et toutes les recettes vont au budget général de la Ville et rien sur le 9<sup>e</sup>, sauf pour les tournages de films à l'intérieur de la mairie.

Madame la Maire demande au conseil son accord pour que M. GOVCIYAN, Conseiller de Paris, préside la séance de vote du compte administratif. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Madame la Maire quitte la salle du Conseil, conformément au CGCT qui prévoit que le vote du compte administratif se déroule hors de la présence du maire.

M. Alexis GOVCIYAN procède à l'adoption du compte administratif de l'état spécial d'arrondissement pour 2019.

**La délibération 09.2020.030 est adoptée par 9 voix pour et 4 abstentions (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN).**

Madame la Maire revient et reprend la présidence de la séance.

DÉLIBÉRATION 09.2020.031 (2020.DAE.104) - MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES ET BIOLOGIQUES - COVID 19 EXONÉRATION DES DROITS DE PLACE DUS PAR LES COMMERÇANTS.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES expose que cette délibération propose d'accorder à l'ensemble des commerçants des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens et ainsi que cela avait été approuvé par le Conseil de Paris le 18 mai dernier, une exonération de six mois des droits de place à compter du 15 mars 2020 jusqu'au 14 septembre 2020, en raison de l'épidémie liée au Covid-19.

Face à cette épidémie, le gouvernement avait pris des mesures exceptionnelles de confinement et de fermeture d'activités économiques qui avaient touché et avaient eu un fort impact sur les marchés de quartier qui ont été fermés à compter du 15 mars et qui n'ont pu rouvrir que le 11 mai dans le cadre du déconfinement progressif encore en vigueur aujourd'hui. Il ajoute que, grâce à l'initiative et la pugnacité de Madame la Maire, le 9<sup>e</sup> arrondissement verra bientôt l'ouverture d'un deuxième marché découvert alimentaire, rue Sainte-Cécile. Il n'en compte aujourd'hui qu'un seul au square d'Anvers, où l'ensemble des commerçants connaissent encore de sérieuses difficultés malgré les aides financières importantes qu'ils ont reçues, mises en place par l'État et la région Île de France.

Si ce principe d'exonération des droits de place qui est proposé ici est positif - il a déjà été mis en œuvre en décembre 2018, suite aux manifestations extrêmement préjudiciables du mouvement des gilets jaunes et des grèves de décembre 2019 qui les ont suivies - ce seul dispositif, en revanche, ne saurait à lui seul assurer le redressement économique des marchés parisiens qui ont besoin, au même titre que des milliers d'artisans et commerçants, d'un véritable plan de revitalisation et de promotion. C'était d'ailleurs l'objet de la rencontre avec Madame la Maire, avec les commerçants du marché d'Anvers, où il a été évoqué la valorisation, l'agrandissement et le réaménagement complet de ce marché qui est encore une fois le seul qui existe pour l'instant dans l'arrondissement. Un rendez vous a été pris en septembre pour étudier la faisabilité et les aspects techniques de ce projet de revitalisation et de continuer à faire rayonner ce marché emblématique fréquenté à la fois par beaucoup d'habitants du 9<sup>e</sup>, mais aussi du 18<sup>e</sup>, et aussi par beaucoup de touristes car étant situé au pied de Montmartre. M. Jean-Baptiste GARDES invite à voter en faveur de cette délibération.

M. Pierre MAURIN expose que le Groupe Changer Paris, présidé par Rachida DATI, est favorable à cette exonération et il précise que son groupe proposera une exonération supplémentaire de trois mois jusqu'à fin décembre 2020 parce que les commerçants ont subi une perte importante et qu'ils continuent à la subir. Étant donné qu'ils ont toujours une baisse d'activité, qu'un certain nombre de Parisiens sont partis travailler à la campagne, qu'il y a moins de touristes, on proposera trois mois supplémentaires.

Madame la Maire indique que c'est une proposition sur laquelle elle s'aligne également. Elle fera entendre également sa voix pour obtenir plus, puisque les difficultés ne sont pas derrière nous et que la crise économique qui s'annonce va être extrêmement difficile. Il faut être présent, et en soutien.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DAE.104.**

DÉLIBÉRATION 09.2020.032 (2020.DAE.141) - MARCHÉS DE QUARTIER - COVID-19 - INDEMNISATION DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICE PUBLIC, GESTIONNAIRES DES MARCHÉS -PROVISION SUR INDEMNITÉ.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES expose que la DAE propose l'indemnisation des délégataires de service public, donc des gestionnaires de marché, dans le cadre d'un versement de provision sur indemnité en conséquence de l'exonération de six mois des droits de place accordée aux commerçants des marchés parisiens. Les gestionnaires de ces marchés, comme la société BENSIDOUN, délégataire du marché d'Anvers dans le 9<sup>e</sup>, vont en effet subir une perte de recettes importantes. La présente délibération vise donc à soutenir la trésorerie des gestionnaires par le versement d'un acompte dans l'attente de l'évaluation précise du montant final de l'indemnisation par délégation de service public, que les élus espèrent la plus rigoureuse, par les délégataires et la Ville de Paris. Le montant de cet acompte a été calculé sur la base d'une estimation des droits de place qui auraient dû être perçus sur une période de quatre mois avec un abattement de 15 % dans l'attente des recettes réellement constatées. Il invite en conséquence à voter également en faveur de cette délibération.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DAE.141.**

DÉLIBÉRATION 09.2020.033 (2020.DASCO.55) - COLLÈGES PUBLICS DOTÉS D'UNE RESTAURATION AUTONOME - ACTUALISATION DES TARIFS DE RESTAURATION POUR LES COMMENSAUX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame la Maire indique que la délibération 2020.DASCO.55 concerne l'actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux sur un collège du 9<sup>e</sup> arrondissement pour l'année 2020 - 2021. Le collège Paul Gauguin géré directement par la Ville est concerné, les autres collèges du 9<sup>e</sup> font partie de cités scolaires couplées avec des lycées gérés directement par la Région. Il s'agit de la grille annuelle des tarifs de restauration scolaire dont doivent s'acquitter les personnels, les adultes travaillant dans les établissements selon leur indice, les prix des repas allant de 2 euros 45 à 7 euros pour un visiteur. C'est une délibération traditionnelle votée chaque année.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DASCO.55.**

DÉLIBÉRATION 09.2020.034 (2020.DASCO.81) - CAISSES DES ÉCOLES -  
MODIFICATION DU CALENDRIER DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS AU TITRE DU  
SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

La délibération 2020.DASCO.81 concerne la Caisse des écoles pour la modification du calendrier de versement des subventions au titre du service de restauration scolaire, là aussi conséquence de la période sanitaire traversée. Les délibérations DASCO.117 et 54G des 3, 4 et 5 juillet 2017 ont défini les modalités de versement des subventions annuelles aux caisses des écoles au titre du service de restauration scolaire délégué aux maires d'arrondissement. Une subvention revient chaque année de la mairie centrale. Cette délibération dispose notamment à l'article 14, que le solde de ces subventions, correspondant à 25% du montant total, est versé au cours du second semestre de l'année. La décision prise de fermer les écoles sur l'ensemble du territoire national à compter du 16 mars a eu pour conséquence leur mise à l'arrêt à Paris, sauf dans le 9<sup>e</sup> où les cantines ont continué à fonctionner dans deux écoles de l'arrondissement qui sont demeurées ouvertes. Mais le compte n'y est pas puisque l'ensemble des écoles étaient fermées. De ce fait, les caisses des écoles ont été confrontées à l'interruption d'une partie des perceptions des participations familiales ainsi qu'une part importante des dépenses qui devaient être maintenues et des frais d'équipement de matériel supplémentaires qui ont dû être engagés pour remettre en route, à partir du 11 mai, les cantines des écoles avec des protections individuelles, des produits nettoyants différents après la Covid. Afin de limiter les difficultés de paiement des charges qui incombent à la Caisse des écoles, le versement du deuxième acompte de la subvention par la Ville au titre de la restauration qui leur est déléguée, a été organisé dès le début du confinement, c'est une bonne chose. Madame la Maire remercie la réactivité des services de la Ville d'avoir fait en sorte que ce deuxième acompte puisse être apporté le plus rapidement possible, mais cette modification de calendrier nécessite la modification de la délibération de 2017, ce qui est proposé ce soir. Pour l'information de ceux qui n'étaient pas là l'an dernier, cette année la subvention est la même que l'an dernier, à savoir 1 648 681 €. Les versements ont été faits aux dates indiquées. On fera un point en fin d'année sur la situation financière de la Caisse des écoles puisqu'on va procéder par avoirs, il n'y aura pas de remboursement à proprement parler. Les familles ont été débitées pendant la période de confinement mais celles qui souhaitaient arrêter les virements ont été exemptées de donner le versement de la cantine. On s'est mis d'accord pour que ce versement soit toujours effectif et qu'à partir du mois de novembre, rien ne soit débité sur le compte en banque des familles en ce qui concerne les factures de novembre et de décembre pour solder ce qu'elles avaient déjà engagé. Bien évidemment, il y aura des difficultés financières pour la Caisse. On travaille et on travaillera au comité de gestion pour dégager les marges d'économies possibles. On compte aussi sur les services de la Ville pour compenser les pertes constatées.

Madame la Maire profite de cette délibération pour remercier l'ensemble des personnels de la Caisse des écoles, les cantinières, les chefs cuisiniers, l'ensemble des personnels, Mme Amélie BRISSET, Directrice de l'accueil des écoles et son adjoint M. Ivan VAUDELET, qui ont été extrêmement présents pendant cette période sanitaire. Il faut les remercier d'avoir continué à servir des repas chauds pour les enfants du personnel soignant. C'était quelque chose qu'elle souhaitait absolument maintenir pour que des enfants qui retournaient à l'école puissent avoir des repas comme d'habitude, chauds et équilibrés. On le doit à tous les volontaires de la Caisse des écoles qui ont accepté de revenir travailler dans ce moment absolument exceptionnel.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020DASCO.81.**

DÉLIBÉRATION 09.2020.035 (2020.DCPA.13) - INDEMNISATION AU PROFIT DE LA VILLE DE PARIS AU TITRE DE TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DE LA FONTAINE SAINT-GEORGES À PARIS 9<sup>E</sup>.

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller d'arrondissement.

M. Nicolas COUR, pour sa première intervention, veut remercier Madame la Maire de sa confiance. Il se dit très fier et honoré de travailler sur cette nouvelle délégation, sur le lien avec les acteurs du spectacle vivant, la musique, le cinéma et le patrimoine. Les élus continueront ces six prochaines années à renforcer le rayonnement de l'arrondissement dans le domaine culturel. Cette délégation concerne en effet un sujet particulier : la fontaine Saint-Georges. La présente délibération invite à approuver le protocole d'accord trouvé entre la Ville de Paris et la société ALLIANZ, s'agissant de l'indemnisation au profit de la Ville de Paris, au titre des travaux de remise en état de la fontaine Saint-Georges à la suite d'un accident provoqué par un véhicule qui a percuté la fontaine Saint-Georges le 27 mai 2017 dans la nuit. La Ville de Paris a fait exécuter les travaux de réparation nécessaires qui se sont élevés à un montant de 40 295 euros TTC et la responsabilité du conducteur ayant été établie, les deux parties, c'est à dire, sa compagnie d'assurances et la Ville de Paris se sont rapprochées en vue de la conclusion d'un protocole transactionnel dans lequel l'assureur ALLIANZ s'engage à indemniser la Ville à hauteur de exactement 39 462 euros TTC. C'est cet accord que l'on propose aujourd'hui de voter.

Madame la Maire rappelle que l'accident date de 2017 alors que l'on est en juillet 2020 et se réjouit d'avoir demandé le réaménagement de la rue Notre-Dame de Lorette avec des ralentisseurs. Plus aucune voiture ne s'encastre dans la fontaine depuis ces aménagements. Quand cette voiture s'est encastrée dans la fontaine, les travaux de remise en état de la fontaine avaient été livrés trois jours avant, puisque une année avant, il y avait eu aussi une voiture encastrée. Pendant 10, 20 ans, très régulièrement, des voitures allaient s'encaster dans la fontaine parce que, comme disait Jacques BRAVO, son prédécesseur, à l'époque la RATP refusait l'installation de ralentisseurs rue Notre-Dame de Lorette, donc les voitures arrivaient extrêmement vite et, la nuit, ne voyaient pas la fontaine. Depuis cet accident, la Maire a passé outre ses réserves et a obtenu le réaménagement de la rue Notre-Dame de Lorette.

On a pu faire la piste cyclable en même temps et mettre les ralentisseurs indispensables. Depuis trois ans, il n'y a pas eu d'accident.

M. Nicolas COUR confirme qu'aucun accident ne s'est produit depuis le réaménagement de la rue Notre-Dame de Lorette qui, comme l'évoquait Madame la Maire, était devenue une sorte de piste d'envol, surtout pendant les périodes nocturnes et estivales. Il faut rappeler à l'assemblée que depuis que ces travaux ont eu lieu, la rue est beaucoup plus apaisée et la fontaine n'a plus été endommagée. D'autre part, ce beau monument qui surplombe la fontaine, le monument de Gavarnie, célèbre caricaturiste du 9<sup>e</sup>, devrait quant à lui retrouver prochainement toute sa beauté grâce à la démocratie participative qui est très active dans l'arrondissement et grâce aux habitants du conseil de quartier qui ont voté en faveur de sa rénovation présentée au budget participatif 2018 - 2019 pour un montant de 30 000 euros. On sait que les services sont débordés avec la crise sanitaire et qu'il y a aussi, depuis quelques années, un engorgement des demandes liées au budget participatif, mais on espère que les travaux de rénovation de la statue encore un peu noircie et du monument débiteront dans les plus brefs délais. Point important sur la mise en eau des fontaines en cette période estivale, on regrette tous que, comme chaque année à cette période, la remise en eau des fontaines parisiennes soit assez tardive, comme on l'a déjà signifié auparavant. On appelle de nos vœux que la Ville de Paris contrôle l'état de ses fontaines avant la saison estivale afin que les travaux qui devraient être potentiellement réalisés le soient en amont, pour qu'elles puissent retrouver leur remise en eau à temps pour l'été. Sur la fontaine Saint-Georges, il est important de souligner que ce contrôle a été tardif et a fait remonter un endommagement de l'étanchéité du bassin et de nombreux problèmes. Aujourd'hui, remettre la fontaine en l'état créerait des infiltrations dans la station de métro Saint-Georges, la ligne 12, qui se trouve juste en dessous. Cela rend donc l'opération impossible à date. Il convient de refaire l'étanchéité avant de remettre la fontaine en eau, ce qui signifie que pour cet été les Parisiens et les Parisiennes seront privés à nouveau de ce point de fraîcheur. Cela provoque, on le voit quand on croise des habitants, un certain nombre d'interrogations, voire de colère. Concernant la fontaine de la place Pigalle, on a eu beaucoup de problèmes pendant le confinement. C'est un sujet qui a été évoqué pendant la campagne. Il est bien de rappeler que pendant le confinement les vannes et les ajutages ont été volés. La nourrice en inox a été cassée, le réseau hydraulique est complètement à reprendre. On attend à ce jour des nouvelles des services de la Ville, là encore débordés, qui n'ont toujours pas pu tenir le calendrier de rénovation de la place tout entière.

Madame la Maire estime qu'un certain montant de la subvention, 240 000 €, ne suffira pas pour la rénovation totale. Mais cela a déjà été budgété et sanctuarisé pour une rénovation de la place Pigalle dans les deux prochaines années.

M. Nicolas COUR précise que la concertation pour la rénovation de la place démarrera après l'été pour que les travaux puissent enfin commencer. Pour terminer, la fontaine de la rue du Cardinal Mercier, bonne nouvelle, est remise en eau depuis la semaine dernière et celle de la de la cité Trévise le sera dans la semaine.

Madame la Maire ajoute que les travaux de la fontaine et du petit jardinet de la cité Trévise viennent de s'achever, c'est absolument magnifique. Les travaux à faire à cet endroit restent les plantations, mais on plante à l'automne. Mais la fontaine a vraiment repris de sa splendeur.

M. Nicolas COUR, revenant à la délibération, invite à approuver le paiement des travaux de réparation de la fontaine Saint-Georges, à autoriser la Maire de Paris à signer le protocole correspondant avec la compagnie ALLIANZ et à constater la recette correspondante sur la section de fonctionnement du budget de la Ville sur l'exercice 2020.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DCPA.13.**

DÉLIBÉRATION 09.2020.036 (2020.DFPE.105) - ACCOMPAGNER CHAQUE FAMILLE SELON SES BESOINS SPÉCIFIQUES - SUBVENTIONS (144 000 EUROS) À NEUF ASSOCIATIONS, DONT TROIS AVEC CONVENTION ANNUELLE ET DEUX AVEC AVENANTS À CONVENTION PLURIANNUELLE, POUR LEURS ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ, ASSOCIATION « JEUNES DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL » : 5 000 € DANS LE 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame la Maire passe aux dossiers rapportés par son adjointe Mme Virginie MERGOIL : la délibération 2020.DFPE.105 avec une subvention à une association Jeunes de Saint-Vincent de Paul. Saint-Vincent-de-Paul est du côté 10<sup>e</sup> arrondissement, mais la paroisse s'étend entre le 9<sup>e</sup> et le 10<sup>e</sup>. Ce sont des partenaires avec lesquels la mairie travaille aussi depuis des années.

Mme Virginie MERGOIL veut également profiter de sa première intervention pour remercier Madame la Maire de l'avoir nommée sur une belle mission qui comprend la jeunesse, la petite enfance, l'accompagnement à la parentalité.

Aujourd'hui, il s'agit de l'association de jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul, association qui reçoit régulièrement des subventions. C'est une association qui concilie vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle, une association en soutien à la parentalité. Il est vrai que c'est une association du 10<sup>e</sup>, mais très limitrophe avec le 9<sup>e</sup>, autour de l'église Saint-Vincent-de-Paul. Il y a beaucoup d'enfants du 9<sup>e</sup> qui vont dans cette association, comme des enfants du 18<sup>e</sup>. Elle accueille des enfants, des jeunes entre 6 et 25 ans. Il est proposé de verser une subvention de 5 000 euros. Mme Virginie MERGOIL invite à voter en faveur de cette subvention.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DFPE.105.**

DÉLIBÉRATION 09.2020.037 (2020.DFPE.107) - ACCOMPAGNEMENT DES SÉPARATIONS - SUBVENTIONS (159 500 EUROS) AVEC NEUF ASSOCIATIONS, SIGNATURE D'UN AVENANT À CONVENTION ET DE HUIT CONVENTIONS ANNUELLES POUR LEURS ACTIVITÉS DE MÉDIATION FAMILIALE, ASSOCIATION « UDAF 75 » : 13 000 €.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame la Maire annonce la délibération 2020.DFPE.107, une subvention à l'association UDAF qui a proposé ce dispositif d'accompagnement des séparations en 2015-2016. Les élus ont souscrit à leur démarche compte tenu de l'évolution de la société et des besoins qui s'en faisaient ressentir. C'est donc une subvention à l'UDAF dans le cadre de son action envers les familles séparées et les enfants qui se retrouvent malheureusement entre les deux parents.

Mme Virginie MERGOIL expose qu'il s'agit d'attribuer une subvention de 13 000 € sur cette partie de l'accompagnement à la médiation familiale et invite à voter en faveur de cette décision.

Madame la Maire ajoute que cette action est menée en direction de toutes les Parisiennes et les Parisiens, mais en particulier des habitants du 9<sup>e</sup> car l'UDAF a son siège place Saint-Georges.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DFPE.107.**

DÉLIBÉRATION 09.2020.038 (2020.DJS.134) - SUBVENTIONS (49 450 EUROS) À 26 ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS.

Rapporteuse : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

La délibération 2020.DJS.134 comprend des subventions à des associations sportives du 9<sup>e</sup>. C'est dans les dossiers une délibération qui concerne plusieurs arrondissements. L'assemblée vote pour le 9<sup>e</sup>.

Mme Adeline GUILLEMAIN explique que ce projet de délibération concerne l'aide à deux associations sportives majeures du 9<sup>e</sup> arrondissement : Paris Lutte - Paris Wrestling Club et le Club intersport d'Île-de-France (CISI) dont l'action s'exerce principalement dans le 9<sup>e</sup>.

La première association a 55 licenciés et elle permet aux adhérents d'acquérir les maîtrises de la lutte libre ainsi que de la lutte féminine. C'est un club qui montre au quotidien son désir de formation de différents types de public et les entraînements sont organisés essentiellement dans le centre de la Nouvelle Athènes, rue de la Tour des Dames.

Le club intersport d'Île de France, le CISI, regroupe 55 adhérents et propose aux jeunes des entraînements de volley dans des groupes mixtes. L'association encourage la pratique du sport féminin. Les séances sportives se passent essentiellement dans le gymnase Valeyre. Elle demande de bien vouloir voter pour les subventions qui sont accordées à ces deux associations qui sont de 1 000 euros pour chacune d'entre elles.

Madame la Maire ajoute que ce sont deux associations bien connues avec lesquelles on a plaisir à travailler. On parlait des commerçants précédemment, mais les associations sportives et culturelles, le milieu associatif a beaucoup souffert aussi de la période de confinement. Ils ont un manque à gagner d'adhésions, de fréquentation. Il faudra envisager un plan d'ensemble de sauvegarde d'aide à ces associations et le 9<sup>e</sup> s'y emploiera très volontiers.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DJS.134.**

L'examen des délibérations étant terminé, Madame la Maire propose trois vœux portés par l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup>, l'un est relatif au devenir des anciens locaux de Pôle emploi, cité Charles Godon.

VŒU 09.2020.039 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9E ARRONDISSEMENT, RELATIF AU DEVENIR DES ANCIENS LOCAUX DE PÔLE EMPLOI CITÉ CHARLES GODON.  
Rapporteure : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL rappelle que la cité Charles Godon a été acquise il y a quelques années par la RIVP auprès de l'État. Il y avait un programme immobilier mais à la rencontre de difficultés techniques et juridiques, celles-ci permettent d'envisager d'autres destinations à cet ensemble immobilier. Le Directeur des familles et de la petite enfance de la Ville a d'ores et déjà expertisé la possibilité de créer un accueil à la petite enfance à cette adresse, comme indiqué dans un courrier de Dominique VERSINI daté du 17 mai 2017. A priori, le locataire COALLIA qui accueille des migrants jusqu'à fin septembre, devrait cesser son activité. On pourrait donc mettre en place un équipement pour la petite enfance. Aujourd'hui, Mme Delphine BÜRKLI et l'exécutif municipal émettent le vœu que la Maire de Paris étudie l'implantation de cet équipement petite enfance à cette adresse.

Madame la Maire confirme qu'il y a débat sur la destination de ce bâtiment depuis que Pôle emploi a libéré ces locaux. L'État a engagé un processus de rachat par la Ville pour l'euro symbolique si dans les cinq ans après cette procédure d'achat, la Ville y installe un équipement à destination sociale. Madame la Maire a souhaité, et la Ville l'a accepté, qu'au moment de la crise syrienne, au moment de l'afflux de réfugiés à Paris, chaque maire puisse prendre sa part de responsabilité dans l'accueil des réfugiés. Elle a proposé que ce lieu puisse abriter ce centre de mineurs migrants depuis trois ans maintenant. Ce centre, qui devait rester au départ trois mois a trouvé sa place au sein du quartier Pigalle Martyrs.

Madame la Maire est très satisfaite du travail réalisé avec l'association COALLIA, en lien avec les habitants. C'était un pari d'installer un centre de mineurs migrants dans un quartier très résidentiel, mais elle considérait qu'installer des centres de mineurs migrants dans des quartiers déjà difficiles où il y a déjà des tensions, c'était rajouter à la pagaille et à la tension et qu'il fallait que chaque maire puisse prendre sa part de responsabilité et propose des solutions pour accueillir ces jeunes hommes, puisque ce ne sont que des hommes accueillis dans ce centre. Ce sont à peu près 40 jeunes par nuit qui arrivent du Maghreb, du Machrek, de Syrie ou d'Erythrée et qui trouvent refuge auprès de COALLIA pour les premiers besoins, les besoins primaires. Madame la Maire se dit fière d'avoir pu, dans cette période, répondre présent. L'association COALLIA a d'autres projets en France et réfléchit à la réorganisation de ses services. Bien sûr que, encore une fois, la question des mineurs migrants est toujours d'actualité. Elle l'est peut être dans de moindres proportions qu'elle ne l'était il y a trois ans, donc, il faut réajuster le dispositif. COALLIA a fait part de son départ à l'automne prochain. Si tel est le cas, Madame la Maire souhaite pouvoir amorcer la mise en place d'un équipement petite enfance, peut être avec de l'aide sociale à l'enfance ou une destination qui aille vers les familles qui sont le plus dans le besoin. Une réflexion est menée depuis trois ans auprès de la DFPE et auprès des adjoints à la Maire de Paris sur ce sujet. En ce début de mandature, elle rappelle sa volonté de voir ce bâtiment trouver sa destination finale le plus rapidement possible si COALLIA a décidé de cesser ses activités dans le 9<sup>e</sup> arrondissement pour d'autres aventures.

M. Guillaume COT remercie pour cette présentation et s'interroge sur l'opportunité de ce projet d'abandonner l'accueil des migrants mineurs dans le centre. Peut être que COALLIA ne compte pas y rester, mais COALLIA n'est certainement pas la seule association à faire de l'accueil de migrants mineurs. On sait que depuis quelques jours, 80 mineurs vivent au square Jules Ferry et vivent dans la rue. Il trouve qu'il y a problème à dire que la situation est moins importante en ce moment, alors même que 80 mineurs vivent à la rue. Il se demande pourquoi il n'y aurait pas plutôt un projet de continuer un centre d'accueil avec une autre association si COALLIA ne souhaite plus y être.

Madame la Maire explique que COALLIA a envie de rester cité Charles Godon. Mais il faut réévaluer le dispositif. De plus, la DASES, qui est le financeur, considère qu'elle n'a plus forcément envie de financer l'activité du centre COALLIA, mais peut-être orienter son dispositif de financement vers d'autres activités. Il faut se remettre autour de la table. Quand Madame la Maire a proposé le dispositif aux habitants et à la Ville de Paris, on était dans l'urgence, l'extrême urgence, les jeunes ne restaient pas plus de deux jours. Aujourd'hui, des jeunes restent plus longtemps, il y a eu l'agrément ASE qui a évolué avec le temps. Aujourd'hui, c'est une nouvelle ère, il faut évoluer pour être toujours à la pointe des besoins en ce domaine. Ce projet lui tient à cœur, elle l'a porté pendant ces dernières années.

Madame la Maire sera très attentive pour savoir où va COALLIA et où ces jeunes doivent être pris en charge. Des travaux doivent être réalisés dans le bâtiment parce qu'il y a quatre ans, quand elle a proposé ce projet au Préfet de région, des travaux d'urgence ont été faits pour mettre des douches, des chambres, des salles de vie. C'était du provisoire qui a duré trois ans. Il y a besoin de faire des travaux dans ce bâtiment. Madame la Maire est ouverte à toute discussion, mais si ce lieu devait être vidé, être changé de destination, elle souhaite qu'on puisse y implanter un équipement toujours en direction de l'enfance. Là, on a des enfants qui ont entre 15 et 17 ans et demi. Mais, après discussion avec COALLIA, on peut aussi travailler avec des enfants ASE de 8, 9, 10 ans ou peut être même encore plus jeunes. Ils ont parlé aussi de la réalité qui fait froid dans le dos, de 35 % des lits de l'AP-HP aujourd'hui, dans les maternités, occupés par des femmes seules, migrantes qui viennent par des réseaux, forcément, qui les ont amenées. Ce sont 35% des lits en maternité AP-HP, avec des personnes qu'on ne peut pas mettre dehors au bout de trois jours sans hébergement, sans domicile. Face à cette problématique là de l'aide à l'enfance, on peut essayer aussi de travailler. Madame la Maire veut à travers ce vœu travailler pour une destination petite enfance sur ce bâtiment.

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2511-12 ;*

*Vu l'article 19 du Règlement intérieur ;*

*Vu le vœu présenté par Madame Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

**Est adopté par 11 voix pour et 3 abstentions (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) le vœu suivant :**

*Considérant que la RIVP a fait l'acquisition auprès de l'État d'un ensemble immobilier situé 2, Cité Charles Godon afin de réaliser un programme immobilier qui rencontre des difficultés techniques et juridiques en raison de la présence de servitudes dans l'acte de vente ;*

*Considérant que ces difficultés permettent d'envisager d'autres destinations à cet ensemble immobilier ;*

*Considérant que le Directeur des familles et de la petite enfance de la Ville a d'ores et déjà expertisé la possibilité de créer un accueil de la petite enfance à cette adresse, comme indiqué dans un courrier de Dominique Versini daté du 17 mai 2017 ;*

*Considérant que l'occupation intercalaire par l'association Coallia avec une structure d'accueil pour mineurs migrants prendra fin en septembre, après avoir répondu à un besoin urgent tout en s'insère bien dans le quartier ;*

*Considérant que l'Adjoint à la Maire de Paris en charge du logement avait indiqué en Conseil de Paris en septembre 2018 : "La Régie immobilière de la Ville de Paris, qui a acquis le bien auprès de l'État, estime que la suppression de la servitude est nécessaire à la réalisation du projet. A défaut d'un accord à l'amiable avec la copropriété voisine, la R.I.V.P. aura deux options : soit le recours à une expropriation soit la rétrocession de l'immeuble à l'État. Ce sont les deux possibilités juridiques qui se présentent à nous. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Vous nous demandez, par ailleurs, de regarder la possibilité d'installer un équipement de petite enfance à cette adresse. Je suis évidemment favorable à ce qu'on l'étudie et, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer à l'instant, je ne peux qu'émettre un avis favorable à votre vœu ».*

**Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :**

- **Étudie l'implantation d'un équipement de petite enfance à cette adresse.**

VŒU 09.2020.040 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF AU DEVENIR DE LA HALLE JOURDAIN AU SEIN DE L'HÔTEL CROMOT DU BOURG.  
Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller d'arrondissement.

M. Nicolas COUR expose que ce vœu concerne la destination de locaux au sein de l'hôtel Cromot du Bourg situé rue Cadet, sur un projet important destiné à renforcer l'offre culturelle et éducative de l'arrondissement. La Ville de Paris avait lancé un appel à projets en 2014 relatif à l'occupation des espaces Jourdain et Chalgrin situés dans l'enceinte de cet hôtel Cromot du Bourg. La compagnie de la chorégraphe Bianca Li avait été désignée à l'époque pour occuper la halle Jourdain. À cet effet et pour rendre cet espace accessible au public, de lourds investissements financiers ont dû être engagés pour rénover intégralement le lieu, l'aménager et, compte tenu de cette activité artistique, l'adapter aux spécificités d'un studio de danse, c'est à dire concevoir le revêtement de sol et concevoir l'isolation sonore.

Malheureusement, le calendrier des travaux n'a pas été respecté, ce qui a eu un impact sur la livraison du chantier et l'entrée dans les lieux pour Bianca Li qui a dû faire face à des difficultés financières importantes. Malgré de nombreuses médiations organisées entre la RIVP et la Ville de Paris, la Mairie du 9<sup>e</sup> et la compagnie Bianca Li, aucune solution n'a pu être trouvée sur le plan financier et la compagnie de danse a été contrainte de se retirer définitivement du projet. À ce jour et après quatre années pour la sélection d'un candidat de remplacement et préparer son installation, cet espace est toujours inoccupé, alors que de nombreux habitants sont en attente de places pour intégrer les conservatoires municipaux, et plus particulièrement celui du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Dès juin 2014, Madame la Maire et son exécutif municipal avaient proposé, sous forme d'un vœu en Conseil de Paris, que cet espace Jourdain soit annexé au Conservatoire municipal du 9<sup>e</sup> qui, malgré de nombreux travaux de rénovation financés sur l'état spécial de l'arrondissement depuis 2014, reste à l'étroit dans ses locaux actuels de la rue de Rochechouart.

Enfin, l'Adjoint à la Maire de Paris avait pris l'engagement lors de la séance du Conseil de Paris de février dernier, que si les uns et les autres étaient à nouveau en mesure de discuter après les échéances municipales, ce qui est le cas aujourd'hui : *« On aurait l'énergie de trouver une solution et d'aller dans un sens. Celles et ceux qui seront en responsabilité devront avoir à cœur à la fois le Conservatoire, mais également l'avenir de ce bâtiment »*.

Il est demandé d'émettre le vœu que la Maire de Paris réunisse sans plus attendre un groupe de travail relatif au devenir de la Halle Jourdain avec, en priorité, la proposition de l'exécutif du 9<sup>e</sup> de création en son sein d'une annexe du Conservatoire du 9<sup>e</sup> afin de pouvoir agrandir ses locaux et d'améliorer sa capacité d'accueil au service des habitants de notre arrondissement.

Madame la Maire remarque qu'il s'agit d'une opportunité formidable d'agrandir le Conservatoire et d'installer les cours de danse dans cet endroit absolument magique. La porte est ouverte depuis le Conseil de Paris du mois de février puisque Christophe GIRARD, qui était déjà adjoint à la culture, a accueilli favorablement cette proposition. On est en situation de reparler de ce sujet et on le fera lors du premier Conseil de Paris de cette mandature.

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2511-12 ;*

*Vu l'article 19 du Règlement intérieur ;*

*Vu le vœu présenté par Monsieur Nicolas COUR, Conseiller du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

**Est adopté par 12 voix pour et 2 abstentions (M. Arnaud NGATCHA et Mme Frédérique DUTREUIL) le vœu suivant :**

*Considérant que la Ville de Paris a lancé un appel à projet en 2014 relatif à l'occupation des espaces Jourdain et Chalgrin situés dans l'enceinte de l'Hôtel Cromot du Bourg ;*

*Considérant que dans ce cadre la compagnie Blanca Li a été désignée pour occuper la Halle Jourdain ;*

*Considérant que pour rendre l'espace accessible au public, de lourds investissements financiers ont dû être réalisés afin de rénover intégralement le lieu et de l'adapter aux besoins spécifiques d'un studio de danse, tels que l'isolation sonore et le revêtement du sol ;*

*Considérant que les travaux réalisés n'ayant pas respecté le calendrier initialement communiqué aux futurs occupants et que le retard de la livraison du chantier a engendré des difficultés financières importantes pour la compagnie Bianca Li ;*

*Considérant que malgré les nombreuses médiations organisées entre la RIVP, la Ville de Paris, la Mairie du 9<sup>e</sup> et la compagnie Bianca Li, aucune solution n'a pu être trouvée s'agissant de la prise en charge financière des travaux et que par conséquent la compagnie Bianca Li a été contrainte de se retirer définitivement du projet ;*

*Considérant qu'à ce jour, après quatre années passées à sélectionner un candidat puis à préparer son installation, les locaux sont toujours inoccupés alors que tant d'habitants sont dans l'attente de places pour intégrer les conservatoires municipaux ;*

*Considérant que dès juin 2014, nous avons proposé sous forme d'un vœu en Conseil de Paris, que l'espace Jourdain soit annexé au Conservatoire municipal du 9<sup>e</sup>, qui malgré les nombreux travaux de rénovations financés sur l'ESA du 9<sup>e</sup> depuis 2014, demeure à l'étroit dans ses locaux situés rue de Rochechouart ;*

*Considérant les engagements pris par l'Adjoint à la Maire de Paris lors de la séance de février 2020 en Conseil de Paris, indiquant : « Je crois que si nous sommes les uns et les autres en situation de rediscuter après mars prochain, on aura l'énergie de trouver une solution et d'aller dans un sens. Si vous êtes vous-même reconduite maire du 9<sup>e</sup> arrondissement et moi-même en situation de pouvoir vous parler d'ici, je pense que celles et ceux qui seront en responsabilité devront avoir à cœur à la fois le conservatoire mais également l'avenir de ce bâtiment. » ;*

**Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :**

- **Réunisse sans plus attendre un groupe de travail relatif au devenir de l'espace de la Halle Jourdain, en étudiant en priorité notre proposition de création en son sein d'une annexe du Conservatoire du 9<sup>e</sup> arrondissement, lui permettant ainsi d'agrandir ses locaux et de garantir un service plus soutenu aux Parisiens.**

VŒU 09.2020.041 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS DÉPOSÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>E</sup> RELATIF AU RESPECT DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT DES COMMERÇANTS LIÉ À L'EXPLOITATION DE TERRASSES ÉPHÉMÈRES SUR L'ESPACE PUBLIC.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES annonce un vœu en plein cœur de l'actualité. Il retrace le contexte et la logique qui amènent Madame la Maire à porter ce vœu, un contexte que l'on observe en se déplaçant dans l'arrondissement, en tant qu'élu, mais aussi en tant qu'habitant. Certaines choses relèvent du bon sens, de la logique et de la sécurité.

Le vœu vise à demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre les moyens humains et les matériels nécessaires au contrôle des conditions d'exploitation des terrasses éphémères et au respect de la charte d'engagement signée par les commerçants, pour assurer la quiétude des habitants et de mettre en place un groupe de travail avec l'ensemble des maires d'arrondissements et des fédérations professionnelles pour envisager les modalités de dépôts de dossiers, redevances, délivrance d'autorisation, choix du mobilier, contrôle d'exploitation saisonnière de l'espace public par les cafés, les restaurants pour la saison printemps - été 2021.

On est tous d'accord sur le fait que les commerçants ont été très durement touchés par cette période de confinement et doivent être accompagnés et soutenus. Cette initiative de terrasses éphémères a été mise en place de façon totalement improvisée, sans concertation avec les élus locaux. Les bars ou restaurants ont juste à déclarer en mairie qu'ils installent une terrasse en acceptant une charte de bonne conduite, charte qui n'est absolument pas respectée, on le constate au quotidien. Tout est permis et ça, c'est inédit. Il ajoute que les agents de sécurité de la Ville, déjà en sous effectif chronique sur d'autres missions, sont aujourd'hui dépassés par l'afflux de plaintes des riverains dans la Capitale. Si on partage l'objet de ces mesures pour aider les commerçants à redynamiser leurs affaires, la prise en compte du local et de la vie au quotidien des riverains est fondamentale.

La situation anarchique et les dérives auxquelles on assiste aujourd'hui sur l'espace public parisien étaient malheureusement prévisibles en mettant en place les dispositifs de cette façon. Dès l'annonce fin mai de la possibilité d'extension des terrasses sur les places de stationnement de livraison, Madame la Maire alertait la Mairie de Paris sur la nécessité d'organiser et de cadrer cette mesure, de mettre en place des moyens de contrôle, ainsi que de suppression des terrasses en cas de débordements qui sont, on l'a vu, inévitables.

Cette prise de position a d'ailleurs fait l'objet d'un article paru dans Le Parisien le 30 mai dernier. Le Paris des années 1950 était une fête pour Hemingway, mais le Paris d'aujourd'hui s'apparente plus à un terrain de foire. L'objet de ce vœu est de cadrer tout ce qui a été mis en place dans des conditions particulières et qui mérite d'être cadré. On côtoie le meilleur, qui existe, mais aussi le pire. L'absence de cadre réglementaire, donc légal, met en danger les usagers des terrasses mais aussi les restaurateurs dont la responsabilité seule sera engagée en cas d'accident. Le système actuel est également profondément inique, il crée des distorsions de concurrence importantes entre les établissements, entre ceux qui ont la chance d'être installés sur de larges places ou de larges chaussées et ceux moins bien lotis, victimes d'une topographie défavorable qui ne leur permet pas d'installer une chaise ou une table, faute de trottoirs suffisants ou de places de stationnement existantes.

La majorité parisienne trahirait ses idéaux en créant un système ultralibéral où seraient condamnés celles et ceux qui ne sont pas nés dans la bonne rue du bon côté du trottoir. C'est ce qu'on constate au quotidien, sans faire de théorie politique, au delà du vœu. Tout le monde n'est pas logé à la même enseigne.

Encore une fois, si, sur le fond, l'idée n'était pas mauvaise, tout cela n'aurait pas dû être fait dans la précipitation, sans réflexion et sans concertation avec les mairies d'arrondissement. Il ne faudrait pas qu'elles aient à payer dans les mois qui viennent les pots cassés. Pourquoi Paris échouerait-elle encore là où d'autres villes ont réussi ? Au delà de la politique politicienne, on peut regarder ce qui a été fait à Lyon, par exemple, où un système de terrasses saisonnières sur des places de stationnement a été mis en place bien avant l'épisode du Covid-19. L'exemple est intéressant parce que ça a été fait dans un cadre de paix avec des autorisations accordées uniquement aux établissements disposant de moins de 25 m<sup>2</sup> de terrasse classique, avec des possibilités de révocation des autorisations à tout moment, avec des barèmes de redevance par type de terrasses et par m<sup>2</sup>. Ce sont des exemples. Il y a des droits, mais aussi des obligations en contrepartie. Ce qui est souhaité pour Paris c'est une concertation avec les élus et les acteurs de terrain que sont les élus pour préparer la rentrée, l'avenir et donner un cadre d'exploitation responsable et juste dans l'intérêt de tous, exploitants et habitants. C'est l'objet de ce vœu.

Madame la Maire observe que la Maire de Paris socialiste opte pour le tout libéralisme. Laisser faire, laisser aller, ça va se réguler tout seul. Dans le cas présent, la grande majorité des commerçants qui peuvent étendre leurs terrasses le font dans des circonstances qui respectent l'espace public, respectent les distanciations mais il est vrai que dans le système mis en place il n'y a pas d'autorisation a priori et que le contrôle se fait a posteriori. Malheureusement, comme on ne dispose pas d'une police municipale, le contrôle ne se fait pas du tout.

Donc, inutile de dire que la charte à 22 heures n'est absolument pas respectée. Cela peut bien se passer avec certains riverains, tolérants à accepter du bruit jusqu'à minuit, une heure du matin, et parfois ça ne se passe pas très bien et on est absolument démuné. Il faut un cadre réglementaire pour accepter l'extension des terrasses au printemps, en été, quand c'est possible, parce que les Parisiens adorent consommer dehors, mais il faut que ce soit régulé pour le bien de l'exploitant qui n'est pas là pour réguler l'espace public mais pour préparer les repas, bien servir ses clients et n'a pas besoin de s'occuper de la protection de l'enceinte. L'espace public est la propriété de la Ville de Paris et des élus, ce sont eux qui doivent réguler. Chacun doit avoir sa part de responsabilité.

M. Pierre MAURIN rappelle que durant la campagne, Mme Rachida DATI avait dénoncé l'improvisation dans la mise en place des terrasses. Son Groupe est favorable à plus de réglementation. Il faudrait souligner davantage les nuisances pour les riverains, il a vu pas mal d'habitants ou de colistiers, notamment rue de Bruxelles, excédés le soir parce qu'ils ne pouvaient pas dormir. Il y a les restaurateurs mais les riverains ont besoin de dormir le soir parce que certains d'entre eux se lèvent tôt le matin. Donc, c'est un point qu'il faut mettre en avant.

Madame la Maire précise que c'est bien noté dans le vœu.

Madame la Maire veut, comme l'a indiqué avec énergie M. Jean-Baptiste GARDES, militer pour une ville harmonieuse qui permette de concilier la qualité de vie des habitants et le nécessaire développement économique d'un certain nombre de commerces qui font la vie de la capitale et des quartiers.

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2511-12 ;*

*Vu l'article 19 du Règlement intérieur ;*

*Vu le vœu présenté par Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

**Est adopté par 11 voix pour et 3 contre (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) le vœu suivant :**

*Considérant l'entrée en vigueur le 2 juin dernier de la deuxième phase du déconfinement ;*

*Considérant la période de confinement comme ayant été extrêmement préjudiciable à l'activité économique des restaurateurs et cafetiers, la Mairie de Paris a décidé d'autoriser, sur simple déclaration et signature d'une charte de bonne conduite, l'exploitation de terrasses éphémères sur les trottoirs, places de stationnement et de livraison, du 2 juin au 30 septembre 2020 ;*

*Considérant l'aspect uniquement déclaratif de cette exploitation ;*

*Considérant l'absence totale de cadre réglementaire et donc légal ;*

*Considérant le non-respect souvent constaté du code de bonne conduite sanitaire, dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19 ;*

*Considérant la responsabilité exclusive des commerçants et non de la Ville dans la protection des clients et des passants en cas d'accident ;*

*Considérant les nombreux manquements aux conditions d'accessibilité et de circulation des piétons notamment des personnes à mobilité réduite, des personnes déficientes visuelles ou des personnes avec poussettes ;*

*Considérant les nombreux cas d'exploitation de terrasses provisoires au-delà de 22h et tard dans la nuit ;*

*Considérant que le non-respect par certains, des règles de partage de l'espace public et de la tranquillité publique vient nuire et entacher l'image de tous les nombreux commerçants qui se sont appropriés, eux, cette extension provisoire sur la voie publique en bonne intelligence avec le voisinage ;*

Considérant que les maires d'arrondissement sont en première ligne face aux plaintes des riverains ;

**Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> émettent le vœu que la Maire de Paris :**

- **Mette en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires au contrôle des conditions d'exploitation des terrasses éphémères et au respect de la charte d'engagement signée par les commerçants pour assurer la quiétude des habitants.**
- **Mette en place un groupe de travail avec l'ensemble des maires d'arrondissement et des fédérations professionnelles, pour envisager les modalités (dépôt dossier, redevance, délivrance d'autorisation, choix du mobilier, contrôle...) d'exploitation saisonnière de l'espace public par les cafés et les restaurants pour le printemps - été 2021.**

Madame la Maire remercie le public d'être venu participer à ce premier conseil d'arrondissement de la mandature à une date un peu insolite, le 21 juillet. La séance du Conseil de Paris pouvant se tenir le 5 octobre, sous réserve de confirmation, le Conseil d'arrondissement du 9<sup>e</sup> se réunira 15 jours avant, soit autour du 20 - 21 septembre. Madame la Maire remercie chacune et chacun pour son attention.

#### CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Conseiller du 9<sup>e</sup> arrondissement

Nicolas COUR

